

# **Petite histoire de la protection sociale en France**

**Quelques dates marquantes  
(1788 - 2005)**

Support aux rencontres des carrefours de savoirs  
pour une protection sociale solidaire

Manu Bodinier  
29 septembre 2015  
Godewaersvelde



- La famille et le voisinage peuvent être protecteurs ou non (pas de divorce, les femmes sont confinées dans le travail domestique...) → l'espérance de vie est faible.
- Le travail est principalement paysan avec des statuts différents (fermiers, métayers...). Des corporations protègent leurs membres. Des personnes sont délaissées.
- La charité se limite à 1% des richesses. Elle est organisée autour de l'Église catholique par des hospices prenant soin d'une partie des orphelins, de vieillards...
- La fiscalité est souvent injuste. L'État concentre son action sur les affaires régaliennes (justice, armée, état civil...). Pas d'école. Pas de santé publique.



- L'industrie s'est fortement développée. Des corporations professionnelles (mineurs, marins...) créent des systèmes de prévoyance en cas de décès ou de maladie grave.
- Les sociétés de secours mutuelles sont légalisées par Napoléon III dans une logique de « réconciliation » entre les classes sociales. La « mutualité libre » subsiste mais est résiduelle et surveillée par l'Etat.
- Une minorité patronale comme Gaudin ou Schneider met en place des mesures sociales (jardins, crèches, logements, dispensaires...)
- En 1905, la Mutualité compte plus de 3,5 millions de membres plutôt artisans, commerçants et employés. Une Fédération nationale puissante a été créée.

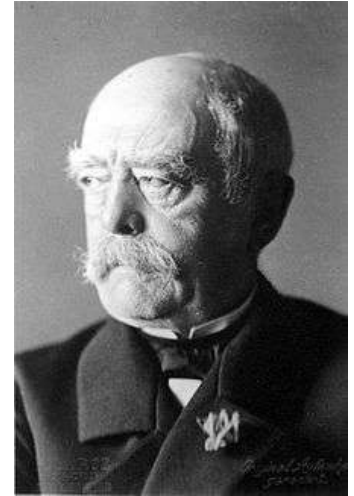


1883

- Otto von Bismarck crée le premier système de sécurité sociale publique en Allemagne pour contrer les socialistes

*«Messieurs les démocrates joueront vainement de la flûte lorsque le peuple s'apercevra que les princes se préoccupent de leur bien-être»*

- Le système repose sur des cotisations payées par les employés et les patrons et ouvrent des droits pour l'assurance maladie, les accidents du travail et une pension de retraite
- La France suit avec la loi de 1898 qui pose le principe de la responsabilité de l'employeur sur les accidents du travail. Elle les reconnaît comme des «risques sociaux» ce qui permet de sortir de la responsabilité pour faute individuelle.



1896

- Lois sur l'assistance (enfants abandonnés, malades et vieillards indigents...) entre 1889 et 1905. Organisée au niveau local à partir de bureaux de bienfaisance
- Publication de « La solidarité » de Léon Bourgeois : « *L'individu isolé n'existe pas* ». Les hommes et les générations sont interdépendantes. Il n'y a pas de partie sans tout → mise en commun partielle des ressources pour garantir cette assistance mutuelle et faire face ensemble aux risques liés à l'origine sociale. Il se bat pour la première loi sur les retraites par capitalisation avec obligation de cotiser.
- 1928 : Lois sur les assurances sociales (retraite, maternité, invalidité, maladie) plus de dix ans après les autres pays européens. Opposition du patronat qui le voit comme un frein à la production et de la mutualité qui est attachée à sa dimension éducative et volontaire. Dimension obligatoire sous un seuil de revenu. La couverture est faible. Les assurances privées se développent.
- Les allocations familiales sont généralisées (sur la base de sur-salaires distribuées par quelques patrons)
- Pendant les grèves de 1936, les cadres tiennent à se distinguer du monde ouvrier et du patronat. Avancées sur les conditions de travail (congés payés)



- Adoption de l'impôt sur le revenu alors que la France rentre dans la « Seconde Guerre de Trente Ans ». Il est fortement augmenté en 1920 par le Bloc national (droite dure) sans être corrélé à des formes de protection sociale.

1914

- En 1918, l'Alsace et la Lorraine continuent de bénéficier du régime de Bismarck

- Avec la guerre, la crise de 1929 et les impôts progressifs, les patrimoines sont limités et les inégalités diminuent fortement.

- Mais avec l'inflation, les retraites capitalisées aussi ont fondues

- La peur du bolchévisme suite à la Révolution de 1917 en Russie crée une forte incitation à des formes d'économie mixte avec des nationalisations, des concessions faites au mouvement ouvrier (et aux syndicats qui les représentent)...



● William Beveridge remet son rapport au Gouvernement anglais. « *A un moment révolutionnaire de l'histoire du monde, il faut être révolutionnaire et non pas faire du rapiéçage* »

● Il veut « *libérer l'homme du besoin* » mais aussi surmonter la maladie, l'ignorance, l'extrême misère et l'oisiveté.

- Il recommande la mise en place d'une protection
  - Universelle étant fondée sur la citoyenneté
  - Unitaire dans la gestion
  - Uniforme (applicable sans distinction de revenu)



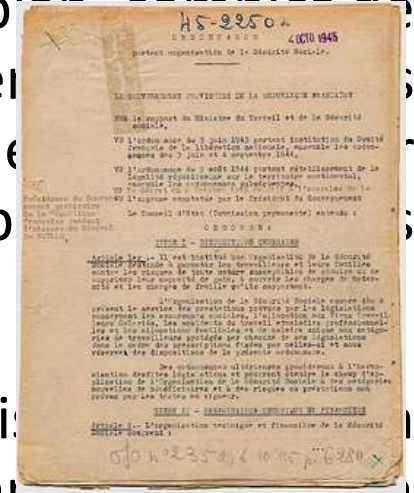
● Il écrit un autre rapport en 1944 « *Du travail pour tous dans une société libre* » où il propose d'investir dans la demande, le contrôle de la localisation de l'industrie et la mobilité organisée du travail.



1942

1945

- Le Conseil National de la Résistance préconise « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de travailler, avec gestion appartenant aux représentants intéressés et de l'État »
- Pierre Laroque pilote l'adoption des ordonnances visant la Sécurité Sociale pour conserver « en temps de paix la solidarité du temps de guerre ». Il veut transcender les oppositions de classe. Il travaille avec des ministres comme Alexandre Parodi et Ambroise Croizat
- La sécurité sociale est associée à la condition salariale. L'emploi ouvre des droits sociaux aux travailleurs puis aux « ayants-droits » (femmes et enfants). Le financement exclu l'impôt.
- La gestion est confiée aux syndicats (« démocratie sociale ») avec tutelle de l'Etat





1947

- Malgré l'expérience commune des privations de la guerre et de l'occupation, les oppositions sont très nombreuses :
  - la CGC défend les intérêts des cadres
  - la CGT veut maintenir un système articulé à l'emploi et aux cotisations des employeurs
  - l'Eglise refuse l'intégration des allocations familiales dans une caisse unique
  - les associations se défient de cet « *appareil administratif* » et défendent leur « *esprit d'entraide désintéressé jusqu'au dévouement et à l'abnégation totale de leurs responsables* »
- Les commerçants, artisans et professions libérales obtiennent leur propre régime d'assurance-vieillesse et maladie (futur « RSI »). Les mineurs, les cheminots, les fonctionnaires et les agriculteurs défendent des « régimes spéciaux »
- Le principe d'unité est progressivement abandonné



• La Déclaration de Philadelphie adoptée en 1944 vient prolonger la création de l'Organisation Internationale du Travail (1919) qui déclarait qu'une « paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale »

• La Déclaration universelle des Droits Humains adoptée en 1948 par 50 Etats, reconnaît des droits inaliénables et sacrés à chaque « personne (qui) en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale » (article 22) et pour ceux qui travaillent « à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale » (article 23)



1948

1958

- Un régime d'assurance est adopté pour les travailleurs de l'industrie et du commerce au chômage. Il est organisé hors de la Sécurité Sociale dans un contexte de plein emploi.
- En 1950, l'espérance de vie à la naissance est de 66 ans alors que l'âge de la retraite à taux plein est fixé à 65 ans. Le minimum vieillesse est créé en 1956 financé en partie par la vignette automobile pour garantir une retraite aux personnes n'ayant pas assez cotisé.
- En 1967, un rapport Ortolli-Delors préconise une réforme de l'indemnisation du chômage dans un dispositif unifié d'assurance avec la formation, le conseil et des garanties sociales pour se mobiliser face aux mutations du marché du travail. Jamais mis en oeuvre



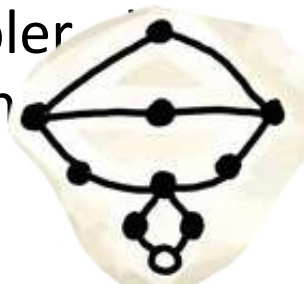
1975

- Parallèlement à la Sécurité sociale, l'Etat met en place de nouvelles allocations ciblées financées par l'impôt et parfois gérées par des caisses de Sécurité sociale :
- Mise en place de l'Allocation Adulte Handicapée dans le cadre de lois plus générales sur le handicap (création d'obligations dans le cadre du marché du travail, financement d'établissements...)
- Création en 1976, d'une allocation pour parent isolé (« mères célibataires »)
- Création en 1980 d'une allocation veuvage
- Création en 1984 d'une allocation de solidarité spécifique qui permet d'attribuer un revenu aux chômeurs en fin de droits



- Généralisation du régime de protection en 1974, 1975 et 1978 qui affine directement les salariés au régime de base. Les cotisations sont augmentées régulièrement.
- A côté, l'assistance est étendue pour les « inadaptés » (handicapés, « clochards »...)
- Un million de chômeur en 1976. Deux millions de chômeurs en 1984
- Face à la fin de la convertibilité du dollar en or, au ralentissement économique et à l'échec de la politique de relance menée par François Mitterrand, un tournant est pris en 1983 avec privatisations, fin du contrôle des prix, ouverture des flux de capitaux.
- Nicole Questiaux est renvoyée du Gouvernement et son projet de Sécurité sociale unifiée aussi. Il s'agit désormais de cibler les populations marginalisées (« nouveaux pauvres », « jeunes banlieues »...)

1983



- Rapport de Joseph Wresinski pour un revenu minimum mais aussi pointe «Une des principales déficiences de l'organisation sociale de nos jours semble être l'absence de droit des pauvres à la parole»
- Adoption du Revenu Minimum d'Insertion comme revenu différentiel fondé sur un contrat d'insertion (pour éviter un « effet désincitatif à l'emploi ») qui peut être discuté. Voté à la quasi-unanimité. Exclut les jeunes adultes
- La loi sur les exclusions de 1998 portée par les associations poursuit la logique visant à compléter des droits dans une logique plutôt palliative (hors Sécurité Sociale)

1988



- Le Traité de Maastricht limite drastiquement les marges de manœuvres budgétaires pour créer une monnaie commune européenne (dans un contexte de réunification allemande)
- La protection sociale est envisagée comme des « services sociaux » qui peuvent être mis en concurrence les uns avec les autres. Une métaphore des trois piliers laisse une place importante à l'épargne et la capitalisation.
- Les pays sont en concurrence (fiscale, sociale) les uns avec les autres. Les hauts-fonctionnaires s'influencent les uns les autres avec une idéologie néolibérale commune visant à améliorer la « compétitivité » des économies nationales.

1992



- En 1993, le chômage atteint 3 millions de personnes (puis en 1995 et en 2012)
- Les grèves de décembre 1995 empêchent l'adoption du plan Juppé de réforme. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt
- L'Etat reprend la main par le vote des lois de financement de la Sécurité Sociale, la définition de l'ONDAM ou la nomination des directeurs des caisses. Parallèlement, il diversifie ses interlocuteurs et des délibérations limitées avec des « usagers »
- Toutes les réformes sont présentées comme visant à « sauver le système » par la limitation des dépenses, la responsabilisation des usagers (ticket modérateur), la diversification des financements, le renforcement du lien entre cotisation et ouverture de droits...

1996





- Transformations du marché du travail : augmentation de la population active (taux d'emploi des femmes), du chômage et faiblesse des syndicats modifie le rapport de force
  - Modifications du droit du travail : intérim, temps partiels subis, contrats à durée déterminée... car « il vaut mieux un petit travail mal payé que pas de travail du tout »
  - Diminution de la part des salaires dans la Valeur Ajoutée
  - Diminution des ressources de la Sécurité Sociale
- 
- La doctrine libérale prône que les salaires sont trop importants et le salaire minimum trop haut. Du coup, on diminue les cotisations sociales sur les bas salaires (jusqu'à 1,8 Smic pour la deuxième loi sur les 35 heures)
- 2000**
- diminution des ressources de la Sécurité Sociale
  - augmentation des déficits
  - justification des réformes visant à limiter les dépenses



- Des générations du baby-boom commencent à arriver à l'âge de la retraite tandis que l'espérance de vie a continué de se prolonger. En 2013, l'espérance de vie à la naissance est supérieure à 81 ans.
- Les réformes des retraites reculent successivement les critères d'accès à la retraite (Fillon 2003, Woerth 2010, Ayrault 2013) : âge de départ légal, nombre d'années de cotisations...
- La couverture maladie est généralisée (CMU en 1998) tout en faisant porter de plus en plus de coûts sur les mutuelles et les assurances privées (déremboursement de soins, de médicaments...)
- des dépenses publiques sont privatisées

2005

